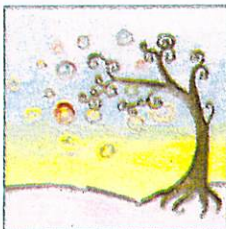
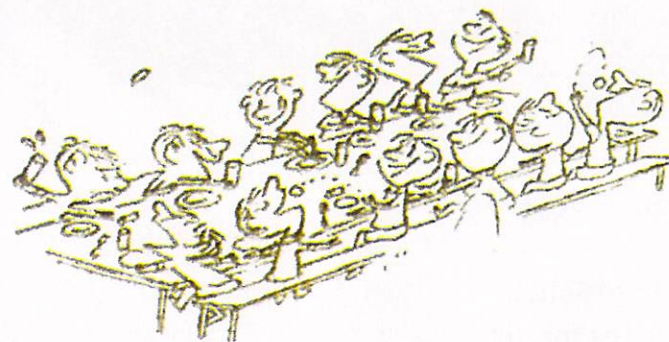


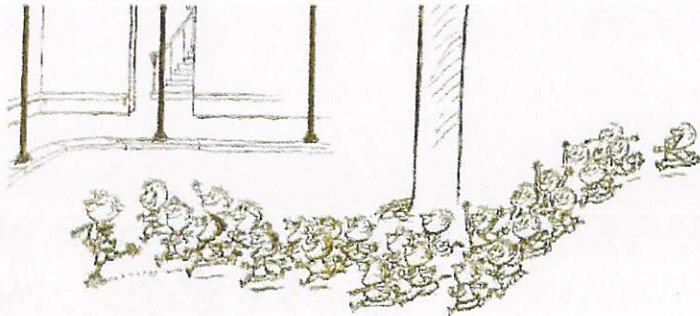
REGLES DE VIE A LA CANTINE ET À LA GARDERIE



*Si je déjeune à la cantine, ou à la garderie,
je me mets dans le rang, à la sortie de la classe.*

Pendant les trajets école - cantine :

- Je reste en rang tout le long du trajet,
- Je ne double pas,
- Je me déplace sans courir



Avant le repas ou le goûter :

- Je vais aux toilettes,
- Je me lave les mains,
- Je respecte mon placement et la composition de table, décidée par la dame de la cantine.



Pendant le repas ou le goûter :

- Je me déplace avec autorisation,
- Je parle sans crier,



- Je mange proprement et ne gaspille pas,
- Je goûte aux différents plats,
- Je respecte la nourriture, le matériel et les locaux,
- Je respecte mes camarades et le personnel.



Il est interdit d'amener livres et jeux. Toute détérioration ou casse serait de la responsabilité des parents.



À la fin du repas ou du goûter :

- Je regroupe les assiettes, les couverts et les verres sur ma table.
- Je jette mes papiers et emballages.

Après le repas :

DISCIPLINE

Afin que chaque enfant puisse manger dans le calme et sans crainte d'être gêné(e) par trop de bruit ou de chamailleries, le personnel de cantine est garant du respect de la discipline.

Je suis sanctionné(e), si je n'applique pas les règles de vie. La sanction tiendra compte de la gravité et la répétition de la faute commise.

Selon la gravité, je peux être amené(e) à être exclu(e) temporairement de la cantine.

FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE

Les tickets sont à retirer auprès de Anaïs GIROUX tél : 06.72.11.95.98 (minimum 10 tickets et paiement par chèque) et de préférence en début de mois. Le prix du ticket est fixé à 3.70 Euros. La commande des repas étant effectuée tous les matins à 9h00, il est impératif, sauf cas de force majeure, que l'école soit informée au plus tard avant cette heure-là afin que chaque enfant ait son plateau repas. Afin de responsabiliser chacun sur ses impératifs, les repas seront facturés plus cher s'ils n'ont pas été prévus dans les délais (5.80 Euros).

Enfin, il est rappelé que les enfants ayant un régime alimentaire spécial doivent fournir un certificat médical ou PAI. Pour les autres, il n'est pas autorisé d'apporter ses propres repas à la cantine.

Je vais jouer dans cour, dans le calme.

FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE

La garderie est ouverte le matin de 8h00 à 8h45
Le soir de 16h30 à 17h30 en raison des mesures sanitaires.

Il est nécessaire que soient inscrites sur le planning les heures d'arrivée et de départ de chacun de ses enfants.

Il est important que chacun respecte ses engagements pour que la commune puisse s'organiser aux mieux et travailler dans de bonnes conditions.

Il est rappelé, sauf cas de force majeure, que les heures inscrites seront facturées même si l'enfant n'y est pas.

Respecter son entourage c'est se respecter soit même.

ELEVE:.....

Oui, je m'engage à respecter ces règles de vie.

Date : Signature de l'élève :

PARENTS :

Je soussigné (e) :.....

représentant(e) l'égal(e)

de:.....

accepte ces règles de vie et s'engage à soutenir le personnel de
cantine pour que l'heure de déjeuner soit un moment de
détente et de convivialité.

Date : Signature des parents :